

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Décembre

LETTRÉ DE PARIS

Le 4 Décembre 1896.

La campagne électorale sénatoriale s'ouvre activement dans les départements intéressés. Il en est où elle promet d'être plus active, violente, grâce aux ferments de trouble que les organes et les partis socialistes y ont jeté.

A ce propos, il importe de remarquer le soin avec lequel certaines feuilles, à la dévotion de M. Jaurès et de sa politique, se gardent des formules trop compromettantes. Ainsi c'est la *Dépêche* de Toulouse, l'organe anti-capitaliste servant annuellement quelque centaine de mille francs de dividende à ses actionnaires, qui se borne pour ses candidats à un programme *minimum* comprenant : la révision, l'impôt sur le revenu et l'épuration des fonctionnaires. Je n'insiste pas sur la « révision », c'est la « tartine à la crème » des partis anti-républicains et anti-gouvernementaux ; mais que dites-vous de « l'impôt sur le revenu » tout sec ? Qu'avez-vous fait du « global » et du « progressif », ô *Dépêche* ? Est-ce que l'un et l'autre seraient devenus dangereux ?

Ceci, quoi qu'on en dise, est un symptôme significatif. J'engage mes confrères de province à y porter toute leur attention. A l'imitation de l'inventeur du projet d'impôt sur le revenu qui en a abandonné peu à peu les dispositions principales, entre autres la déclaration et la taxation combinées, les organes du socialisme électoral se gardent, comme de la peste, d'accoler les épithètes de global et de progressif à l'impôt sur le revenu. Ils en voient tous les dangers parce qu'ils savent qu'elles ne supportent pas la discussion. Quant aux satellites qui répètent encore la phraséologie « impôt global et progressif », elles ont pour excuse de n'entendre rien en matière de finances et

de continuer le mouvement de la première impulsion qui leur fut transmise.

Il n'empêche que le mot d'ordre donné par cet étroit politique qui a nom Goblet, en faveur de la concentration radicale-socialiste est servilement suivi. Si nombre de radicaux de gouvernement y répugnent et se replient plutôt vers le gros de l'armée républicaine, les radicaux grincheux, intangibles, dont la plupart furent du cortège du général Boulanger, battent des mains et haussent la voix. D'ailleurs, n'a-t-on pas trouvé avec l'expression de *programme minimum* le moyen de réunir en un même faisceau les radicaux de cette essence et les socialistes de tout acabit et de toute robe ? Le *minimum* ! quels seraient donc les électeurs qui ne se laisseraient pas prendre à ce mot qui, à lui seul, constitue tout un poème de jésuitisme politique et d'hypocrisie humaine ? C'est avec le seigneur *minimum* qu'on compte battre les troupes républicaines ; et une fois la victoire remportée, grâce à cette supercherie, on se lancera bride abattue, quelques cris d'effroi que puissent pousser les gogos du radicalisme-socialiste, vers le *maximum*.

Quel est donc cet autre seigneur qu'on dissimule avec tant de soin et de crainte derrière son jeune frère *minimum* ? Pas n'est besoin d'être grand clerc pour le deviner ; ce n'est ni plus ni moins que le collectivisme, c'est-à-dire la nationalisation de la propriété avec toutes ses conséquences. Ah ! j'entends bien que M. Goblet s'indignera, mais qu'importera ! Il ne faudra pas moins qu'il marche lui aussi. Il a, comme le cheval qui voulait se venger du cerf, voulu se venger de l'opportunisme et se laisser enfourcher par les cavaliers de Karl Marx ; il ne pourra pas se dérober lui non plus, il en sera quitte pour se faire labourer les flancs de coups d'éperon socialiste, et voilà tout. Si, après cela, les troupes radicales enrégimentées sous la bannière de l'union radicale-socialiste trouvent tout pour le mieux, tant pis pour elles. Toujours est-

il qu'il n'était pas sans intérêt de les prévenir.

En politique comme en toute autre chose, ne récolte-t-on pas ce que l'on sème ? Les incidents tumultueux et les bagarres dont Carmaux vient encore d'être le théâtre, en témoignent une fois de plus. Le député socialiste du Tarn, M. Jaurès, un philosophe pourtant, aurait-il pu déclarer qu'il pouvait impunément déchaîner les passions populaires ? Il n'a pas pu donner satisfaction aux appétits de la foule, aiguillés par lui ; bien plus, voulant contenter tous les ouvriers à la fois, il a dû sacrifier les vœux de Carmaux à ceux d'Albi, et les colères populaires surexcitées se sont déchaînées sur lui et les autres artisans du socialisme, sur ces agitateurs incurables comme lui qui ont nom Pelletan, Millerand et *tutti quanti*.

La force publique, les gendarmes, les fantassins et les cavaliers de l'armée, naguère si bafoués par les apôtres de la Révolution sociale, ont dû protéger ces fauteurs de désordre aussi énergiquement que naguère ils devaient protéger les mines des patrons et les patrons eux-mêmes. C'est un juste retour des choses. Le malheur est qu'avant le rétablissement de la justice et de l'équilibre social, il y a à passer par des épreuves douloureuses, par des désastres moraux et matériels de longtemps irréparables.

L'excès du zèle trouve toujours au surplus sa récompense. Le duc d'Orléans vient d'en connaître aussi les conséquences à Bruxelles ces jours-ci. Les fêtes exceptionnelles qui ont marqué à la cour de Vienne son mariage avec la princesse Dorothee, lui avaient troublé le cerveau, à en croire la surprise qu'il a éprouvée en ne trouvant à Bruxelles qu'un fiacre quelconque pour le conduire avec la nouvelle duchesse à la cour de Léopold. Déjà il jouait au roi *in partibus*, et il voyait autour de lui se grou-

per les souverains couronnés d'Europe pour former une nouvelle Sainte-Alliance. Une simple observation d'un de nos agents diplomatiques à l'étranger, a suffi pour dissiper ce beau rêve. L'ancien manifestant de la Gamelle reste gros Jean comme devant ; c'est le mieux qui lui convienne.

Après la visite du tsar Nicolas II à la République française, il n'y a que les monarchistes antédiluviens qui puissent rêver de contre-révolution.

SPECTATOR.

L'ALCOOL

J'ai reçu hier matin une lettre d'un bouilleur de cru où je lis ceci : « Ah ! vous ne l'avez pas encore votre monopole de la rectification. Voyez la campagne qui se prépare. De tous côtés on va combattre cette invention. Cherchez autre chose. »

Mon correspondant se forge une félicité trompeuse et une douteuse sécurité. Plus on agitera l'idée du monopole, plus on se convaincra que le bouilleur est un privilégié qu'il faut ramener au droit commun, c'est-à-dire, en l'espèce, au droit de consommation.

Déjà le Sénat, dans le texte qu'il vient de voter sur les boissons, règlemente le privilège d'une façon si stricte qu'on peut dire qu'il le supprime. D'autre part, on se persuade de plus en plus que le bouilleur de cru est l'obstacle essentiel à toute réforme des boissons et à toute surtaxe un peu élevée de l'alcool. Donc, je réponds à mon ironique bouilleur : « Mon ami, il peut advenir que le monopole soit écarté, et encore n'est-ce pas sûr. Mais certainement qu'il y ait simple surtaxe ou qu'il y ait monopole, vous paierez les frais de la discussion, votre privilège y passera. Quand on sera bien pénétré de cette idée que l'alcool doit fournir l'argent des réformes et que cet argent nécessite une surtaxe dont le maintien de votre privilège ferait un stimulant pour la fraude et un leurre pour

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 13

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

v

La revanche du docteur Noris.

— Un mariage entre Mme Desormes et le comte de Limeray ? fit l'abbé.

— Oui, l'abbé, un mariage dans lequel les malheureux trouveraient l'oubli de leurs douleurs passées et qui leur préparerait un avenir heureux...

— Parfait ; je m'explique tes énigmatiques paroles de tout à l'heure, dit M. Hersent ; mais peut-être est-ce aller un peu trop vite en besogne. Sans doute, Noris, l'appiaudis des deux mains au bon sentiment qui te guide. Le comte de Limeray et Mme Desormes sont dignes l'un de l'autre, et point n'est besoin de les avoir connus longtemps pour les apprécier à leur juste valeur ; même élévation de sentiments, pareille droiture de caractère. Une telle union rencontrerait l'approbation de tous. Mais avant l'approbation générale, il en est une avec laquelle il faut compter tout d'abord : celle des intéressés. L'échafaudage de tes beaux projets me paraît construit sur le sable.

— Je suis certain de l'assentiment du comte de Limeray... Durant mon dernier séjour au château, je l'ai

pressenti à ce sujet ; mon âge, mon affection et mon expérience de la vie, m'ont autorisé à lui donner des conseils qu'il a écoutés. Dans l'intérêt de son enfant et dans le sien, le comte consentira à se remarier le jour où il rencontrera une compagne digne de lui. Or, il ne faut pas être grand prophète pour prédire que son choix ne s'égara pas longtemps, lorsqu'il lui aura été donné d'apprécier les qualités de Mme Desormes.

— Sans doute... mais tu marches, tu marches sans t'inquiéter de savoir si Mme Desormes est dans les mêmes dispositions d'esprit que ton ami le comte de Limeray, répliqua le notaire.

— C'est là où ton alliance peut m'être utile. Ce que j'ai fait auprès de Tristan, pourquoi ne le ferais-tu pas auprès de Mme Desormes. Tu es son conseil, elle a confiance en toi, elle l'écouterait. Tu ne refuseras pas de m'aider dans la solution du problème dont j'ai résolu déjà une partie.

— Ah ! certes non... Le bonheur de Mme Desormes me tient torp à cœur pour que je ne m'emploie pas de toutes mes forces à sa réussite.

— C'est tout ce que je te demande. Unis tous les trois dans le même but, nous devons forcément triompher de tous les obstacles. Car vous aussi, l'abbé, vous respirez avec nous... ?

— J'accepte avec d'autant plus d'empressement qu'il s'agit de la conspiration du bonheur, fit le prêtre. Le domestique entra pour annoncer que la voiture du docteur Noris était arrivée.

— Tu nous quittes déjà ? fit le notaire.

— Tu oublies que je pars demain de très bonne heure... Je ne veux pas me coucher tard... répondit le docteur... Voulez-vous que je vous mette chez vous,

l'abbé ?

Celui-ci accepta.

M. Hersent reconduisit ses deux amis dans le vestibule.

— Ainsi donc, c'est convenu, lui dit le docteur en lui serrant la main. Dès demain je commence les hostilités... une simple escarmouche seulement pour me rendre compte de la résistance de l'ennemi...

— Et j'arrive à la rescousse à ton premier appel...

— Quant à moi, dit le vénérable prêtre, je pars la semaine prochaine à Limeray, pour passer quelque temps chez mon vieil ami le curé... J'aurai donc tout loisir pour causer à Mme Desormes.

— Tout est pour le mieux... Je pars tranquille sur l'issue de la bataille... fit le docteur Noris.

— Ne chante pas victoire avant de l'avoir complètement gagnée, répliqua le notaire en serrant une dernière fois la main de ses deux amis...

Quand il rentra dans le salon, le domestique y était encore, semblant attendre.

— Vous avez à me parler ? lui dit M. Hersent.

— Oui monsieur.

— Qu'y a-t-il ?

— Je suis au regret, mais je dois prévenir monsieur qu'une circonstance inattendue m'oblige de quitter le service de monsieur.

— Et quant désirez-vous partir ?

— Je désire que monsieur ait le temps de me trouver un remplaçant.

— C'est inutile, je pars dans huit jours à Bordeaux ; pouvez-vous rester à mon service jusque-là ?

— Parfaitement, monsieur ; nous sommes au 20, et le bateau sur lequel je m'embarque pour l'Amérique ne quitte le Havre que le 30.

— Vous allez en Amérique ?

— Oui, monsieur, je vais prendre, dans une famille française établie à New-York, la place d'un de mes amis qui rentre en France.

— C'est bien...

— Monsieur a-t-il été content de mes services ?

— Très content, mon ami.

— Monsieur voudra bien alors me donner un certificat... les personnes où je vais servir ne me connaissent que par mon ami, et...

— C'est bien, je vous remettrai demain le certificat que vous désirez...

— Il me reste à remercier monsieur.

Pierre Rigaut s'inclina et se dirigea vers la porte du salon... Mais revenant sur ses pas :

— Monsieur me permettra-t-il encore une demande ? dit-il.

— Laquelle ? répliqua M. Hersent.

— Comme je viens de le dire à monsieur, je pars à New-York, mais c'est un peu, comme on dit, au petit bonheur. Qui sait si je plairai à mes nouveaux maîtres. Si la mauvaise chance fait que je perde ma place, je ne saurais que devenir dans une ville étrangère, où je ne connais âme qui vive. Si monsieur avait par hasard des amis à New-York, monsieur me permettrait-il de m'adresser à eux pour un emploi ?

— Sans doute... mais c'est que je ne connais personne à New-York à qui je puisse vous recommander... J'ai bien des clients qui me donnent des adresses, mais il faut que je les voie, que je leur parle.

— J'attendrai...

— En tous cas, si je ne peux me procurer ces adresses avant votre départ, vous n'aurez qu'à m'écrire de là-

« le trésor, ce jour là, mon bon ami, gare à votre alambic. »

Et déjà la certitude dont je parle est complète. Vous ne trouveriez pas dans le Parlement deux cents membres sur près de neuf cents qui n'admettent cette proposition : « l'alcool est l'instrument des réformes ». Pas davantage vous n'en trouverez pour contester cette seconde proposition : « les réformes s'imposent, en tête, se placent le dégrèvement des boissons alimentaires et celui de la propriété non bâtie. » Oui, je défie qu'on trouve dans le Sénat et la Chambre réunis deux cents représentants qui ne soient pas pour l'affranchissement de la terre et du vin. Et les octrois aussi devront abaisser leurs barrières devant les boissons alimentaires. Ces vérités sont si universellement admises, on est si convaincu que ces réformes sont nécessaires que le bon vouloir de tous aura enfin raison des objections et des résistances.

Ah ! il y a un « mais » et un « si ». C'est le privilège des bouilleurs de cru. S'il subsiste, autant vaut se croiser les bras. Avec lui, on n'aboutira à rien !

Mais, dira-t-on, croyez-vous qu'il faille aller jusqu'au monopole de la rectification ?

Demandez, répondrai-je, aux hygiénistes ce qu'ils en pensent. Si on veut s'en tenir au problème fiscal, au rendement fiscal de l'alcool, parbleu, la surtaxe suffit, avec la suppression préalable du privilège. Mais ne sentez-vous pas que l'Etat n'a pas le droit de s'en tenir là. Ne sentez-vous pas qu'il a le devoir de corriger cette boisson nocive, si dommageable à l'individu et à la race, si pernicieuse à la force physique et à la vigueur morale de la nation ? Il ne peut pas séparer les deux problèmes : le fisc et l'hygiène le sollicitent chacun à sa manière, avec des arguments divers, mais dont les conclusions convergent.

La session ordinaire abordera le double problème et dégagera les solutions parallèles dont la réunion assurera tout ensemble l'intérêt du trésor et celui de la santé publique. Je sais bien que, pour le monopole, il en est qui crient à la chimère et à l'impossibilité. Il leur reste à nous démontrer que c'est une impossibilité et une chimère.

CHARLES DUPUY,
Député de la Haute-Loire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre

On reprend la discussion du budget.

Le budget de l'Imprimerie Nationale est voté après les observations de MM. Chauvière et Guillemet.

On aborde la discussion générale du budget des travaux publics.

bas, et je vous les adresserai par le courrier.

— Je remercie infiniment monsieur, dit Pierre Rigaut qui sans exécuter cette fois de fausse sortie, quitta le salon.

Une heure plus tard, il arrivait devant la porte de la maisonnette de la rue Saint-Guillaume. Sur le mur était accroché un écriteau portant ces mots : *Maison avec jardin à louer, pour cause de départ.*

— Pour cause de mariage !... ajouta-t-il après avoir lu...

Et ouvrant doucement la porte, il se trouva dans le jardin. Mais là un bruit de voix l'arrêta. On parlait fort dans la maison et sur les fenêtres il put apercevoir des ombres allant et venant dans les pièces éclairées.

Une grande activité régnait à l'intérieur. Dans la journée M. Hersent avait informé Mme Desormes qu'elle était attendue à Limeray et que le docteur Noris, l'ami du comte, viendrait la chercher pour la conduire à Tours le lendemain. La veuve du malheureux Desormes, qui ne s'attendait pas à partir aussi précipitamment, s'était alors adressée à deux obligantes voisines pour les prier de l'aider dans ses derniers préparatifs de départ.

Pierre eut bientôt fait de se rendre compte de ce qui se passait chez sa nièce.

— C'est peut-être pas le moment d'aller faire mes adieux à ma nièce, pensa-t-il. La présence d'étrangers gênerait nos épanchements de famille ! C'est égal je ne veux pourtant pas laisser partir Angèle sans quelques conseils utiles...

Depuis la dernière visite où nous avons rencontré Pierre Rigaut chez sa nièce, il n'était plus revenu rue Saint-Guillaume. Grâce à sa présence dans la maison du notaire, il avait suivi pas à pas les négociations qui

M. Bourrat fait une série de critiques sur les ponts et chaussées et sur les routes de chemin de fer.

M. Dussaussoy se plaint de l'insuffisance du matériel de transport pour les récoltes des cultivateurs.

M. Conche parle dans le même sens.

M. de Grandmaison interroge le ministre sur le transport des engrais.

M. Moriot parle sur la fusion des services de voirie voté par la Chambre et en souffrance au Sénat.

M. Vignacourt questionne sur le tarif du transport.

M. Turrel répond aux questions ci-dessus.

INFORMATIONS

M. Félix Faure en Russie

Le *Gaulois* a demandé à M. Pierre, secrétaire général de la Chambre, si la Constitution n'autorise pas M. Faure à quitter le sol de la France et à rendre officiellement leur visite, comme président de la République, aux souverains de Russie.

— « Il est certain, a répondu M. Pierre après un instant de réflexion, que la loi constitutionnelle de février et juillet 1875 n'a pas prévu le cas, pour le chef de l'Etat, d'un voyage officiel ou pas officiel en pays étranger. La Constitution ne s'est attachée qu'à réglementer les actes du président à l'intérieur du territoire français.

« Il ne s'ensuit cependant pas que pour cela la visite de M. Faure aux souverains russes soit rendue impossible ; la Constitution de 1875 n'a seulement pas prévu le cas où les événements diplomatiques obligeraient le chef de l'Etat à rendre une politesse au chef d'une autre nation.

« Il est donc toujours possible d'interpréter, d'une façon conforme aux intérêts patriotiques de la nation, une omission dans le sens de l'affirmative. »

D'autres part, certains députés estiment la réunion d'un Congrès nécessaire pour décider ce voyage.

La Banque de France

M. Jules Roche consacre, dans le *Figaro*, un article au projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de France. Après avoir dit quels services cette grande institution rend au pays, M. Jules Roche ajoute :

« Le plus considérable de tous consiste dans le fait que, par sa seule existence, la Banque de France constitue aujourd'hui une puissance telle que son crédit double celui de l'Etat en temps de paix et qu'il subsiste dans toute son étendue en temps de guerre, alors que celui de l'Etat ne peut éviter les plus rudes atteintes.

« Cette force de la Banque de France, que certains présentent comme un danger, est donc, au contraire, par la nature même des choses, un des plus précieux éléments de la grandeur, de la prospérité, de la solidité de l'Etat. Grâce au développement du système adopté en 1803, la France a deux crédits au lieu d'un seul, deux arsenaux financiers formidables, séparés l'un de l'autre, quoique au service de la même cause, et l'indépendance qu'on reproche au second est une condition même de la valeur, de l'étendue de ses approvisionnements et de ses ressources que la nation peut y trouver au jour des suprêmes épreuves.

avaient eu lieu par l'intermédiaire de M. Hersent entre le comte de Limeray et Mme Desormes. L'oreille toujours aux portes, rien de ce qui s'était passé ne lui avait échappé. Bien avant le notaire et l'abbé il devina les intentions du médecin, le soir caché derrière la tapisserie il entendit ce dernier interroger avec insistance ses amis sur Mme Desormes.

A dater de ce moment, Pierre n'était plus retourné chez sa nièce, jugeant prudent de ne pas s'exposer à être rencontré chez elle par M. Hersent ou le docteur Noris, qui pouvait le reconnaître. Il voulait en outre éviter la curiosité des voisins, qui finiraient par s'étonner des allées et venues d'un inconnu chez Mme Desormes, qu'on connaissait dans le quartier pour vivre seule avec son enfant et n'ayant plus de famille. Ses nouvelles fonctions auprès de M. Hersent occupaient d'ailleurs la majeure partie de son temps, ce dont il n'aurait eu garde de se plaindre, puisque grâce à elles il pouvait écouter et épier tout ce qui se disait et se faisait chez le notaire dans l'intérêt de Mme Desormes. Jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, il avait été depuis un mois, au courant des démarches du docteur Noris auprès du comte de Limeray, de celles de M. Hersent auprès de Mme Desormes, des hésitations de celle-ci, de l'intervention de l'abbé Nortier, et du premier résultat obtenu, résultat dont la conclusion définitive devait être le mariage de sa nièce avec le châtelain de Limeray.

Néanmoins, quand ce soir-là, dissimulé selon son habitude derrière la tapisserie du salon, il entendit le docteur Noris annoncer son départ et celui de Mme Desormes pour le lendemain, il jugea utile de ne pas laisser sa nièce quitter Paris sans la revoir. Maintenant qu'elle avait accepté la place proposée par M. Hersent chez le comie

La commission chargée d'examiner le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France a adopté, après examen, le plan de travail proposé par son président, M. Ribot.

Ce plan consiste à examiner : le principe du renouvellement du privilège ; l'organisation de la Banque en vue de rechercher s'il y aurait lieu de demander quelques modifications aux statuts de cette assemblée ; les conditions du fonctionnement de la Banque au point de vue des intérêts de l'Etat ; les conditions au point de vue des intérêts du public ; la durée du privilège.

Après un court débat, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, pour le renouvellement du privilège et contre l'institution d'une Banque d'Etat.

Mais la commission n'a pris aucune décision, la discussion devant se continuer vendredi prochain et le gouvernement devant prochainement être entendu à ce sujet.

Le jugement d'Alexandrie

Le *Times* commentant le jugement rendu par la cour d'appel d'Alexandrie dans l'affaire de la caisse de la Dette s'exprime ainsi :

« Si nous avons à payer pour Dongola, il s'ensuit que nous, plutôt que les égyptiens, avons un droit sur Dongola. Nous pourrions être disposés à avancer de l'argent à l'Egypte, mais, en présence de l'arrêt de cette cour, nous ne pouvons le faire.

« L'Egypte n'a pas de pouvoirs pour emprunter et la cour répudierait toute dette qu'elle pourrait contracter. Si le jugement est exécuté, nous serons dans la situation d'avoir acquis une grande portion de territoire africain à nos frais et à notre compte.

« Ce n'est pas ce que l'Angleterre avait l'intention de faire quand l'expédition soudanaise fut proposée, mais, si le décret de la cour d'appel est réellement exécutoire, nous ne pouvons restreindre notre position. Par suite il est à craindre, au moins jusqu'à ce que la caisse de la Dette puisse prendre des décisions pour nous rembourser, que l'évacuation de l'Egypte ne soit plus impraticable que jamais »

Le correspondant du *Times* au Caire télégraphie que la décision de la cour d'appel a causé une grande surprise, mais qu'on la considère comme n'ayant pas nuire à d'ultérieures opérations.

Le major Barradat

Marseille, 4 décembre,

L'ex-médecin-major Barradat, des batteries alpines, condamné à deux ans de prison pour voies de fait envers le lieutenant-colonel Merliani, commandant les batteries alpines, son chef de corps, intente à sa femme un procès en divorce ; il lui reproche d'avoir, d'une façon involontaire, provoqué le fâcheux incident de Nice par ses démarches et ses lettres de plaintes au chef de corps.

La comparution en conciliation n'a pas abouti.

Un Procès à sensation

Berlin, 3 décembre,

Hier a commencé devant le tribunal correctionnel le procès des deux journalistes Lutzow et Leckert, poursuivis pour offenses au baron de Marschall et au comte Eulenburg.

de Limeray, il était temps de lui faire savoir quel avenir inespéré s'ouvrait pour elle. Il importait de lui dicter sa ligne de conduite, et de l'empêcher de commettre quelque imprudence qui jetterait bas les odieux projets qu'il méditait déjà.

Aussi demeura-t-il tout désappointé dans le jardin.

— J'ai trop attendu, murmura-t-il les dents serrées de dépit, c'est hier que j'aurais dû venir. Mais comment aurais-je pu me douter que ma chère nièce me quitterait si tôt ! elle se serait bien gardée, l'ingrate, de m'en faire part... Mais elle ne perdra rien pour attendre, et je trouverai bien le moyen de lui faire comprendre que son oncle ne l'oublie pas, et que même absent il veille toujours...

Il réfléchit un instant, et rebroussant chemin, sans bruit, gagna la rue... Là il hésita à prendre une direction.

— Où retrouver l'ami Budaille ? fit-il en continuant à se parler à lui-même. A cette heure-ci il ne sera pas arrivé à l'*Escargot* ; gagnons toujours le quartier, peut-être aurai-je la chance de le rencontrer aux environs des Halles...

Pierre Rigaut augurait juste. A l'angle de la rue Berger, il se heurta dans Budaille, qui, les mains dans les poches, sifflottant, était arrêté sur le trottoir...

— Je te cherchais, lui dit-il...

— Tu vois que je ne suis pas difficile à trouver, répondit l'amateur de manille, qu'y a-t-il pour votre service, monsieur le larbin ?

— J'ai à te parler... Peux-tu venir jusqu'au *Salon des Ministres*, nous serons plus à l'aise pour causer...

— T'es pressé...

Les inculpés auraient assuré qu'ils tenaient de ces deux hauts personnages la fausse version du toast au Tzar à Breslau qu'ils mirent en circulation.

Il résulte de l'audition des témoins, que la source de la présomption émise par la *Strasburgerzeitung* remonte à M. Lœckert aîné. Cette présomption portait que le secrétaire d'Etat, ou le prince Hohenlohe seraient les inspirateurs de l'action contre le comte Eulenburg.

Massacrés par les Somalis

Zanzibar, 3 décembre,

Le consul général d'Italie à Zanzibar, les capitaines des navires de guerre italiens *Volturno* et *Staffella* et environ six autres officiers ont été tués par les Somalis à Madagoxo (?) sur la côte ; une centaine d'hommes ont été blessés. Les détails manquent.

Il s'agit probablement ici de Magdochou, dans le Sud du pays des Somalis : Magdochou est habitée par la tribu de Rakanouine constamment en guerre avec les tribus voisines.

Cette partie du pays où eut lieu le massacre est placée justement sous le protectorat italien depuis 1870 ; Magdochou appartenait jadis au sultan de Zanzibar.

L'affaire Arton

Paris, 3 décembre,

La Cour de cassation devait examiner aujourd'hui le pourvoi formé par Arton contre l'arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise qui l'avait condamné à huit ans de réclusion dans l'affaire de la dynamite, mais Arton s'étant désisté, l'affaire a été rayée du rôle.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Députés sénatoriaux

(Suite)

Espère. — Miquel Jean. Suppléant Lasserre Joseph.

Lamadrelaine. — Constant Antoine, Peyre Augustin. Suppléant : Clary Ambroise.

Mercuès. — Pouli Paul, Villières Auguste. Suppléant : Carriol Alithe.

Pradines. — Pillat Charles, Roux Justin. Suppléant : Pinel Pierre.

Valroufié. — Grèzes Jean-Baptiste. Suppléant : Calvet Airien.

Labastide-Marnhac. — Bonnet Joachim, Massip Antoine. Suppléant : Besse Jean-Guillaume.

Le Montat. — Dufour Pierre, Fournié Paul. Suppléant : Girma Jean-Pierre.

Trespoux-Rassiels. — Brunies Arthur, Bouscat Jean-Pierre, père. Suppléant : Bru Antoine.

Cézac. — Mostolac Jean-Baptiste, Buzenac Joseph. Suppléant : Crayssac Jean Pierre.

Flaugnac. — Garrigues Antoine, Ginibre Henri. Suppléant : Bonnet, Louis.

L'Hospitalet. — Combebias Grégoire. Suppléant : Conquet Augustin.

Pern. — Delpèch Jean, Cros François. Suppléant : Blanc Antoine.

Sainte-Alauzie. — Verdier Pierre-Joseph. Suppléant : Roux Gérard-Louis.

Saint-Paul-Labouffie. — Lacaze Antonin, Cazès Jean-Baptiste. Suppléant : Pons Jean.

Boissières. — Cuniac Alain, Poujade Hector. Suppléant : Ruayres Antoine.

— Pourquoi ?

— C'est qu'en ce moment j'attends du monde... j'ai des rendez-vous d'affaires...

— Décidément j'ai pas de chance ce soir. Alors je te gêne... ou veux-tu que j'aie attendu que tu aies fini avec tes rendez-vous d'affaires, comme tu dis...

— Allons, allons, nete désole pas... je consens à t'admettre dans mon cabinet, fit Budaille en riant de l'air déconfit de son compagnon. Prends un siège... comme moi... et puisque mes clients ne sont pas encore arrivés, profitons-en.

Pierre Rigaut eut un soupir de soulagement.

— As-tu des camarades à New-York ?... lui demanda-t-il.

— Tu veux aller en Amérique ?

— T'es bête... tu sais bien que j'en ai assez des voyages... ils ne m'ont pas réussi... J'ai seulement besoin de quelqu'un qui pourrait me rendre un service au pays des Yankees...

— Si c'est un service d'argent, tu tombes mal... Sans doute j'ai plusieurs amis que des circonstances, généralement indépendantes de leur volonté, ont forcés à s'ex-patrier dans la patrie des dollars, mais qui n'en sont pas plus fortunés pour ça...

— Aussi n'est-ce pas d'argent qu'il s'agit ! Je voudrais seulement que quelqu'un prit mon lieu et place à New-York, et fasse une démarche en mon nom...

— Explique-toi plus clairement...

(A suivre.)

Calamane. — Rible Marcelin. Suppléant : Moières Augustin.
 Craissac. — Brassac Augustin, Bessat Frédéric. Suppléant : Bergon Antoine.
 Les Junies. — Clédel Eliacin, Perboyre Jules. Suppléant : Valette Jules.
 Labastide-du-Vert. — Pons Eugène; Delmouly Elie. Suppléant : Fournié Félix.
 Maxou. — Garrigou Baptiste, Marrou Edouard. Suppléant : Cros Jean.
 Mechmont. — Izarn Louis. Suppléant : Amaudieu Léonce.
 Pontcirq. — Devès Antoine. Suppléant : Peytavy Léon.
 Saint-Denis-Catus. Mourgues Jean-Baptiste. Suppléant : Poujade Jean.
 Les Arques. — Mayzen Henri, Lemozy Antoine. Suppléant : Course Henri.
 Cassagnes. — Filhol Frédéric, Delrieu Jean. Suppléant : Bruyère Victor.
 Gindou. — Soulié Ambroise, Moles Mathurin. Suppléant : Deulac Bernard.
 Goujonnac. — Avezou Léopold, Costes Xavier. Suppléant : Sillié Jean-Pierre.
 Marmignac. — Florenty Jean, Delmas Robert. Suppléant : Vaquié Antoine.
 Montcléra. — Dupuy Maurice, Valette Louis. Suppléant : Delbreil Jean.
 Pomarède. — Annès Marie-Toussaint. Suppléant : Delfour Jean.
 Aujols. — Lufau Jean Louis, Caminel Auguste. Suppléant : Lufau Jean.
 Bach. — Salgues Jean, Faurie Jean. Suppléant : Roldès André.
 Belfort. — Caminel Antoine, Vayssat Guillaume. Suppléant, Raynal Pierre.
 St-Martin-de-Vers. — Grépon Paul, Faurie Firmin. — Suppléant, Magot Joseph.
 Sauliac. — Rigouste Célestin, Delfau Pierre. Suppléant, Magné Jacques.
 Sénailiac. — Jutge Baptiste, Delpech Henri. Suppléant, Méric Jean.
 Beauregard. — Peyré Alexandre, Couderc Jean. Suppléant, Escassat Jean-Pierre.
 Laramière. — Masbou François, Savignac Jean-Pierre. Suppléant, Neulat Jean.
 Promilhanes. — Lafon Lucien, Bach Firmin. Suppléant, Malleville Jean.
 Saillac. — Courréjou Antoine, Rames Emile. Suppléant, Lafon Jean-Pierre.
 Varaire. — Bach Emile, Cavailler Florent. Suppléant, Balat Louis.
 Vidéillac. — Andrieu André. — Suppléant, Dousset Jean.
 Bélaye. — Raynal Alfred, Chapt Louis. Suppléant, Chapt Léon.
 Cambayrac. — Bessières Charles. Suppléant, Salinié Antoine.
 Castelranc. — Dajean Justin, Paillas Camille. Suppléant, Bouyssou François.
 Douelle. — Rigal-Peyrot, Baudel-Garrit. Suppléant, Rigal Théron.
 Parnac. — Lacombe Edouard. Suppléant, Foissac Martin.
 Bagat. — Combarieu Jean. — Suppléant, Roux Firmin.
 Boulvé (le). — Lagard Joseph, Mourguès Laurent. Suppléant, Dézoliés Frédéric.

(A suivre).

Le nouveau lieutenant-colonel

M. Van den Vaero, lieutenant-colonel breveté hors cadre (état-major), est affecté au 7^e régiment d'infanterie.

Nomination ecclésiastique

Par décision de Mgr l'évêque, M. l'abbé Pouget, curé de Staal est transféré à Clayrou en remplacement de M. Lascoux, démissionnaire.

Syndicat des viticulteurs du Lot

Le jour de la foire du 1^{er} décembre, ainsi que nous l'avions annoncé, le syndicat des viticulteurs du Lot s'est réuni en assemblée générale, pour procéder à l'élection du conseil d'administration et du bureau.

Avant cette opération, une série d'observations fort judicieuses, qui ont été échangées entre les principaux membres du syndicat, ont évidemment convaincu l'assemblée du rôle important que doit jouer cette association, et ont fait bien augurer de son avenir.

Nous espérons qu'on saura se le dire et que le nombre des adhérents continuera à augmenter.

Voici le résultat des élections :

1^o Ont été nommés, à l'unanimité, membres du conseil d'administration :

MM. Baleste, propriétaire à Gourdon; Bouissou, à Cabessut (Cahors); Paul Rey, à Gourdon; Bruel, à Cajarc; Carrié, à Grézels; doteur Cassagne, à Duravel; Pierre-Pascal Cavalier, à Luzech; Henri Cayla, à Cahors; Costes, maire à Cahors; Amédée Coste, à Touzac;

Delbru fils à Bégous; Delcrois, à la Rivière-Basse à Albas; Delport conseiller général à Cahors; Derrupé, propriétaire à Parnac; Drouhault, professeur départemental d'agriculture à Cahors; Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, Estang, propriétaire à Cénac;

Fourneau, propriétaire, à Cornac; docteur Marcenac, conseiller général, à Saint-Vincent; Jacques Martin, propriétaire, à Luzech; Louis Michel, propriétaire, à Touzac; Pagès, vétérinaire, à Cahors; Pagès-du-Port, propriétaire, à Albas; Pélissié de Castro, propriétaire, à Mirandol; Jozeph Pélissié à Albas; Rigoula à Soturac; Philémon Sers à Donelle; Valet, maire, à Jalliac; Vincent, maire, à Sauzet; Vinel, notaire, à Larnagol.

2^o Le bureau a été constitué de la manière suivante : MM. le docteur Marcenac, présidents; Delport et Pélissié de Castro, vice-présidents; Drouhault, professeur d'agriculture, secrétaire général; Pagès, vétérinaire, secrétaire; Pages-du-Port, trésorier; René Bouyssou, trésorier-adjoint; Carrié et Delrieu fils, commissaires.

Terminons en disant que voilà une belle journée pour la viticulture du Lot.

Duel au 7^e d'infanterie

A la suite d'une discussion entre deux sous-officiers du 7^e de ligne, MM. Rigal et Noël, de la 8^e compagnie, il a été décidé qu'une rencontre aurait lieu sur le terrain, mercredi soir, à une heure.

Après un combat de dix minutes, où les adversaires ont montré beaucoup de sang-froid et de courage, M. Noël a été blessé à l'avant-bras droit.

Cet incident, qui s'est produit à la deuxième reprise, a mis fin au combat.

Le Billon Etranger

Voici le texte de la loi complétant le décret-loi du 11 mai 1807, relatif à la prohibition des monnaies de billon étranger, loi votée par la Chambre et le Sénat, et promulguée au *Journal Officiel*.

Article 1^{er}. — Le décret du 11 mai 1807 est complété ainsi qu'il suit :

« L'article 135 du Code pénal est applicable à la circulation, en dehors du rayon frontière, des monnaies de billon n'ayant pas cours légal en France, quand elles ne sont pas accompagnées d'une expédition délivrée par le service des douanes ou des contributions indirectes.

« Dans tous les cas, la monnaie saisie sera confiscuée.

« L'article 463 du Code pénal est applicable à la présente loi. »

Art. 2. — La réexpédition à l'étranger des monnaies prohibées existant en dehors dudit rayon, s'effectuera au moyen d'un acquit à caution délivré par le bureau des contributions indirectes le plus voisin du lieu de l'enlèvement, sous les garanties prescrites par l'article 6 de la loi du 9 février 1832.

Art. 3. — Les employés des contribution indirectes sont autorisés, concurremment avec tous officiers de police judiciaires à constater par des procès-verbaux les infractions à l'article 1^{er} et à saisir les monnaies spécifiées à l'article 1^{er} et circulant sans expédition régulière.

Gourdon

Les assises spéciales pour le règlement des indemnités dues aux propriétaires ou autres intéressés dans les terrains expropriés pour l'établissement du chemin de fer de Carsac à Gourdon, sur les communes de St-Cirq-Madelon, Peyrignac et Gourdon, se tiendront à Gourdon, dans l'une des salles du Palais de Justice, le 15 Décembre 1896, à 9 h. du matin, et jours suivants s'il y a lieu.

**

Nous apprenons que M. Leyrit, chef de Section des travaux de l'embranchement de Carsac à Gourdon, prendra possession de son poste, à Gourdon, dans les premiers jours de janvier.

Puy-l'Evêque

A cause de la pluie, il s'est fait peu d'affaires à la foire de Puy-l'Evêque.

Tous les animaux étaient aux cours ordinaires. Les poules se vendaient de 4 à 5 fr. la paire. Les lièvres 1 fr. la livre.

Les lapins domestiques 25 cent. la livre.

Les perdrix 2 fr. la pièce.

Les grives 50 centimes.

Les merles 25 centimes.

Le blé de 12 à 13 fr. les 4/5^e.

Le maïs de 8 à 8 fr. 75 id.

Les pommes de terre de 2 fr. à 2 fr. 50 cent. id.

Fumel

Porcs gras de 30 à 32 fr. 50 kil.

Autres porcs, cours stationnaires.

Blé de 15 à 16 fr. 50 l'hectol.

Maïs de 10 à 11 fr. id.

Pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 id.

Musique du 7^{ème} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Décembre 1896
De 3 à 4 heures

Le Soldat de Floreal (P. R.) Lecoq.
 Le Duc d'Ornonne (Ouverture) Auber.
 Les Amourettes (Valse) Gungl.
 Mireille (Fantaisie) Gounod.
 Sympathie (mazurka) Michel.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 novembre au 6 décembre 1896

Naissances

Conquet, Marcelle, rue Dominici, 1
 Flaujac, Roger, à Cabessut.
 Fontenaille Jean, rue Victor-Hugo.
 Malaret, Lucien, Impasse St-Urcisse, 9.
 Mandé, Lucie, Boulevard Gambetta, 26.

Mariages

Reynal, Jean, et Guiraudet Anaïs.
 Roche, Jean-Baptiste, et Labie, Marie-Josèphe.
 Andral, Pierre-Frédéric, et Poujade Marie.

Décès

Bordes, Pétronille, épouse Sauriac, 42 ans, s. p. moulin de Labéraudie.
 Liauzu, Louis, 4 jours, à St-Georges.
 Ségol, Jean, 57 ans, à l'hospice.
 Delfour, Marie, 45 ans, à l'hospice.
 Froment, Joseph, 11 mois, à Cabessut.

ÉTRENNES UTILES

A nos lecteurs

Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrennes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement ornementé.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adressez Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE CAHORS

Bons de l'Exposition de 1900

vendus au prix net de 13 fr.

Tirage du 25 Décembre 1896

- 1 Lot de 100.000 fr.
- 2 — de 5.000 fr.
- 5 — de 1.000 fr.
- 150 — de 100 fr.

La Société Générale vend également au guichet des Bons à lots Panama et des Bons à lots du Congo

Prochain tirage le 15 Décembre 1896

- 1 Lot de 500.000 fr.
- 1 — de 100.000 fr.
- 2 — de 10.000 fr.
- 2 — de 5.000 fr.
- 5 — de 2.000 fr.
- 50 — de 1.000 fr.

Prochain tirage le 20 Décembre 1896

- 1 Lot de 100.000 fr.
 - 1 — de 2.500 fr.
 - 3 — de 500 fr.
 - 20 — de 250 fr.
- Plus 300 Bons remboursables au pair de 100 fr., augmentés, à titre d'intérêt de 5 fr. par an, soit 145 fr. en 1896.

A l'Imprimerie LAYTOU
Cartes de Visite
 Depuis 1 fr. 25 le cent
 Livrées dans la journée

SAMEDI 5 DÉCEMBRE
Ouverture de la Boucherie
HÉBRARD
 22 — Rue de la Préfecture — 22
CAHORS

Offre les viandes, — 1^o BŒUF — 2^o VEAU — 3^o MOUTON, aux prix ci-dessous indiqués :

Bœuf, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 40 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Veau, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 50 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Mouton, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 60 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Beefsteak	2 fr. le kil.
Filet mignon	3 fr. le kil.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro du 28 novembre 1896. Gravures : Marine : l'école supérieure de guerre de la marine. Le nouveau bateau sous-marin « Gustave-Zédé ». — Paris : Cérémonie d'inauguration de l'Université, à la Sorbonne, l'arc de triomphe, les bas-reliefs projetés par Rude, le départ, le retour, la résistance, la paix, projet du couronnement, les « pieds humides » les deux vieilles, un coup de bourse, types divers. — Départements : abordage de deux torpilleurs à Douarnenez. — Beaux-Arts : Tableau de M. H. L. Jacquet. Dans l'intimité. — Ile de Cuba : La guerre à Cuba : la « Trocha » (tranchée de Mariel). — Portraits : Mlle Bonnefois, institutrice des forains. M. Bétancourt, marquis de Santa-Lucia, président de la République cubaine. Le docteur Bétancés, délégué diplomatique

en Europe. Mathilde Agramonde y Vérona, héroïne cubaine.

Belgique, incendie de la Cité, à Anvers. Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine Scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Les « pieds humides » par Guy Tomel. — L'institutrice des forains, par Boyer d'Agen. — L'arc de triomphe, par Noël Nozeroy, Cuba, par N. Nozeroy. — L'école Post-Scolaire, par Léo Claretie. — La villa Médicis, souvenirs, par H. Maréchal.

Explication des gravures, Revue Comique, Récréations de la famille, Echees, Rébus, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc. — Le numéro : 50 centimes.

LE MONDE MODERNE, Revue mensuelle illustrée, A. Quantin, éditeur, 5, rue Saint-Benoît, Paris. — Un an : Paris, 18 fr. — Province, 20 fr. — Etranger, 22 fr.

Le Monde Moderne achève sa deuxième année

avec le numéro de *Décembre* qui vient de paraître. Plus de 3.000 gravures ont été publiées accompagnant des articles d'un intérêt soutenu. A son 4^e volume, la collection de cette Revue forme déjà la plus curieuse des encyclopédies.

Sommaire du numéro de *Décembre* 1896

17 articles inédits. — 121 illustrations. L'Expédition, par René Maizeroy, 5 compositions de Roux. — La Malaisie, par Brau de Saint-Pol Lias, 9 illustrations dont 1 carte. — Les derniers jours d'André Chénier, par G. Lenotre, 7 dessins par l'auteur. — Une Consultation, par Paul Dys, 4 compositions de Robaudi. — La basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, par C. de Néronde, 16 illustrations de Tonssaint. — Le rôle du génie à la guerre, par Léo Dex, 8 dessins de Lalauze. — Notions d'aviiculture pratique, par Paul Devaux, 17 dessins de Beauclair. — Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, par H. Buffenoir, 7 illustrations. — L'édition Mame de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de J. Tissot, par A. Quantin, 16 illustrations. — La

poste, ses fonctions, ses organes, par A. Belloc, 10 illustrations de Bruggaiff. — Le mouvement littéraire, par Léo Claretie. — Chronique théâtrale, par Maurice Lefèvre, 4 illustrations. — Causerie scientifique, par G. Mareschal, 10 illustrations. — La cuisine du mois, par A. Colombié. — La mode du mois, par Berthe de Présilly. — La Femme chez elle, par Luciole. — Jeux et Récréations par Beudin. — Tables du 4^e volume.

Pour le prix de Fr. 7.25



contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec mes nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermoirs, collages du soufflet assortis et avec coins nickel. 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25, Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

ÉTUDE

de M^e René BILLIÈRES, avoué licencié, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice, à Cahors.

VENTE

A suite de Saisie Immobilière

I^o DE L'ENTIER DOMAINE DE GRADDE

Comprenant maison de maîtres et maison de colons;

II^o Et de divers autres immeubles.

Le tout situé sur la commune de Mauroux, canton de Puy-l'Évêque (Lot).

Appartenant à dame Marthe-Justine-Elodie Solmiac, sans profession, veuve de Monsieur Bernard-Joseph-Gustave-Amédée de Bayles, domiciliée au lieu de Gradde, commune de Mauroux.

L'adjudication aura lieu le mercredi six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à une heure de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

Ces immeubles seront vendus en six lots composés comme suit, et sur les mises à prix ci-après en sus des charges, les frais payables en sus du prix.

Premier lot

1^o Une vigne cançès de un hectare cinquante-neuf ares quarante centiares environ

2^o Une terre de trois hectares deux ares environ.

Ces deux articles sis à La Peyraille, commune de Mauroux.

Mise à prix trois cents 300 fr francs, ci.

Deuxième lot

L'entier domaine de Gradde COMMUNE DE MAUROUX

Comprenant maison de maîtres, maison de colons, grange, pigeonier, cours, terres, pré, bois, jardin, friches, vignes, etc.

Mise à prix mille 1.500 fr. cinq cents francs ci.

Troisième lot

1^o Une vigne de contenance environ de trente-neuf ares quarante-cinq centiares.

2^o Une terre de contenance environ de quarante-cinq ares.

Ces deux articles situés à Saby, commune de Mauroux.

Mise à prix dix francs 10 fr. ci.

Quatrième Lot

1^o Une vigne Cancès située à la Fournière commune de Mauroux de contenance environ de soixante-dix-sept ares quarante centiares.

2^o Une vigne Cancès et Cabane située à Saby commune de Mauroux de contenance environ deux hectares quinze ares soixante-quinze centiares.

3^o Une vigne au même lieu de

contenance environ un hectare neuf ares trente-cinq centiares.

4^o Une vigne située au même lieu de contenance environ neuf ares vingtcentiares.

Mise à prix deux 200 fr. cents francs ci.

Cinquième Lot

1^o Une friche située au lieu dit les Gaulpatières commune de Mauroux de contenance environ onze ares quatre-vingt-dix centiares.

2^o Une terre au même lieu de contenance environ sept ares cinq centiares.

3^o Une vigne Cancès située au lieu dit Lasbouygues de contenance environ soixante-dix-sept ares quarante-cinq centiares.

Mise à prix dix francs 10 fr. ci.

Sixième Lot

1^o Une vigne Cancès située au

lieu dit Combe de Trapas commune de Mauroux de contenance environ un hectare six ares soixante-dix centiares.

2^o Une terre située au lieu dit Les Malpas même commune de contenance environ cinquante-deux ares dix centiares.

Mise à prix cinquante 50 fr. francs ci.

BLOTTEMENT DES LOTS

Après adjudication de chacun des lots ci-dessus, ces lots seront réunis et blottés en un seul et remis en vente pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Au cas où aucune enchère ne viendrait à se produire sur les lots ainsi réunis et blottés, les adjudications partielles produiront tout leur effet.

Nota — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Avoué poursuivant :

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,

Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant, en son étude sus indiquée.